SNUEP F.S.U.

Académie de Toulouse

MAI 2020

N° 04-19/20

ÉDITO d'Agnès Bernadou

Votre section :
SNUEP-FSU TOULOUSE
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
http://toulouse.snuep.fr/

Permanence :
06.26.19.64.91
Mél :
snueptoul@gmail.com

Secrétaires académiques:
Agnès Bernadou
Estelle Carrier
Trésorière académique :
Estelle Carrier

Commissaires paritaires :
Estelle Carrier
Michel Juan
Joëlle Jalabert
Xavier Rayssiguier

Bureau académique:
Cécile Amalric
Agnès Bernadou
Estelle Carrier
Serge Dalzin
Martine Dubois-Graveleau
Serge Dufau
Joëlle Jalabert
Éric Jalade
Michel Juan
Olivier Maurel
Xavier Rayssiguier
Claudine Seghairia
Romy Vallès

SNUEP NATIONAL
http://snuep.fr/
snuep.national@snuep.fr

DANS CE NUMÉRO :

ÉDITO 1-2

- CLUSTER AU COLLÈGE, AVANT LA REPRISE
- RÉFLEXIONS SUR LA CULPABILITÉ ET LE TRAVAIL EN DISTANCIEL 3

- QUELS ÉLÈVES POUR LA REPRISE? AVIS D'UN COLLÈGUE
- CALENDRIER DES CAPA À VENIR ET INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 4

- CONFIANCE ??? 5-6

-BILLET D'HUMEUR 6

- « TÉLÉTRAVAIL » OU « TRAVAIL EN DISTANCIEL » ? 7

- DÉVELOPPEMENT FORCENÉ DE L'APPRENTISSAGE OU DÉVELOPPEMENT DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : AU CŒUR D'UN CHOIX DE SOCIÉTÉ 8-9

BULLETIN D'ADHÉSION ET DE PRÉLÈVEMENT 10-11

Cher-e collègue,

Le Premier Ministre a présenté un « plan » de déconfinement à partir du 11 mai : ce plan comporte des zones d'ombre, beaucoup de contradictions et des décisions inquiétantes.

Inquiétantes parce que l'avis rendu par le conseil scientifique la semaine précédente n'a pas été pris en compte. Certaines de ses préconisations n'ont pas été entendues (reprise en septembre par exemple). La règle qui prévalait jusque-là (toutes les décisions concernant la gestion gouvernementale de la crise covid19 devaient être prises en conformité avec l'avis des scientifiques préalablement désignés) n'est plus de mise. D'autres intérêts prévalent donc (l'économie notamment, des intérêts personnels peut-être). Or, le risque sanitaire de reprise de l'épidémie que ce plan fait courir concerne l'ensemble de la population.

La reprise de l'activité va induire une forte augmentation de la fréquentation des transports publics rendant impossible tout respect de la distanciation nécessaire, même avec le maintien au maximum du télé-travail ! Des masques seront obligatoires dans les transports en commun et recommandés dans l'espace public, mais pas gratuits pour l'ensemble des populations, ce qui est un facteur d'exclusion d'accès à cet élément de protection pourtant primordial.

Ce qui nous ramène à l'affaire des masques ! Et/ou à ce que, à ce jour, nous en savons ! En 2009 la France possédait un stock « stratégique » de 1,7 milliards de masques ! Mais les différentes politiques de restrictions budgétaires ont fait fondre ces stocks. Depuis le début de l'épidémie, nous ne parvenons même pas à assurer la protection des personnels soignants. Et très récemment, nous apprenons même qu'au début de l'épidémie, l'État a continué à détruire des masques, plusieurs (des centaines de) millions de masques dont à priori beaucoup encore utilisables ! Cela à cause de dates de péremption dépassées. Et là, on peut s'interroger sur le rôle d'un État dans le maintien de stocks stratégiques et sur leur gestion possible [rotation des stocks par vente et usage à tous les domaines de l'économie qui les utilisent régulièrement en grand nombre (Santé publique et privée, recherche, industrie…)]. Il en va évidemment de même pour bien d'autres produits indispensables en cas de crise comme les surblouses, les chaussons, les médicaments, les seringues... (mais la liste est très longue et de multiples énarques devraient être capables de la travailler). Et tout type de crise devrait être envisagée.

Sur ce sujet comme sur d'autres, la cacophonie gouvernementale n'a pas cessé depuis fin janvier. Et La doctrine (le discours officiel) évolue sans cesse, imposée par la carence, basée sur le mensonge volontaire ou pas : **D'abord**, « Il n'y a pas de problème de stocks, nous avons été prévoyants et, en plus, le port du masque est inutile et, en plus, c'est très compliqué à mettre un masque »; **ensuite**, « les masques vont arriver, pas de souci, on a passé des commandes », mais ils n'arrivent pas (ou sont stockés en prévision d'un avenir incertain) et ne sont pas disponibles; **enfin,** « ils sont indispensables et obligatoires dans les transports sous peine d'amende ». Mais toujours pas gratuits … Leur production et acheminement n'est, de toute façon, pas maîtrisée puisque confiée à la production mondialisée et délocalisée. Par contre, la grande distribution aux mains de la mondialisation est capable, elle, de trouver autant de masques que nécessaire, multipliant au passage par dix leur prix de vente.

Pour ce qui est de la reprise scolaire, après avoir un temps envisagé des masques obligatoires pour les collégiens, les lycéens et les personnels, le protocole sanitaire national du 3 mai ne prévoit plus que des recommandations de port, quand les distanciations ne seront pas respectées et ce en contradiction avec les recommandations du comité d'expert. Depuis, il y a eu le cluster du collège dans la Vienne et le 12 mai, le nouveau protocole rend le port du masque obligatoire pour les enseignants, toujours pas pour les élèves ! L'enseignant·e devra parler pendant des heures avec un masque grand public sur la bouche ne bloquant pas ses aérosols alors que les élèves écouteront, bouche bée, sans protection, et ne devront surtout pas parler, encore moins crier (les aérosols produits pourraient, selon des études aussi incontestables que les paroles ministérielles, se projeter jusqu'à 8 mètres de l'émetteur).

La reprise au plus tôt de l'accueil des enfants les plus jeunes dans des classes avec des effectifs bien supérieurs aux limites autorisées dans l'espace public confirme bien qu'il s'agit de « faire garder les enfants » qui ne peuvent rester seuls au domicile. Le volontariat qui serait ainsi laissé aux parents est illusoire : il révèle et amplifie les inégalités sociales et scolaires. L'affichage du gouvernement sur le combat contre les inégalités scolaires ne tient pas.

Nous vous rappelons ici que les enseignants, jusqu'à fin mai au moins, peuvent décider de ne pas faire reprendre leurs enfants en présentiel et sont donc autorisés de fait à continuer le travail à distance. Mais que dès juin, il faudra faire appel à une nounou, aux grands parents ou à une voisine si vous ne souhaitez pas que vos enfants soient « laissés aux bons soins du covid 19 ».

De plus, le recteur de l'académie de Toulouse a bien confirmé qu'il est hors de question de demander aux personnels enseignants d'effectuer des doubles journées (présentiel et distanciel) pour assurer cette continuité scolaire !

La FSU dénonce le refus inadmissible et réitéré du gouvernement de reconnaître une infection au Covid comme étant « imputable au service » pour les agent·e·s au contact du public (ou d'autres personnels). Les personnels du service public d'éducation et des collectivités territoriales intervenant dans les écoles et établissements scolaires seront particulièrement exposés à ce risque.

Avant toute reprise en présentiel, le SNUEP-FSU vous engage à vérifier que les conditions sanitaires du protocole soient bien respectées. Les injonctions de certains chefs d'établissement restent toujours insupportables malgré la demande de bienveillance de la part du recteur, nous vous invitons à nous signaler toutes difficultés au plus vite et à vous saisir du registre de santé et de sécurité au travail, désormais disponible en ligne.

L'équipe académique du SNUEP-FSU vous souhaite une bonne santé et vous souhaite encore du courage pour terminer cette année scolaire si particulière. Nous restons mobilisés pour que nos conditions de travail respectent notre santé, celle de nos élèves et de leur proches, et celle de nos proches !

CLUSTER AU COLLÈGE, AVANT LA REPRISE !

Le 7 mai dernier, un membre de l'équipe de direction du collège Gérard-Philipe de Chauvigny dans la Vienne est confirmé atteint par le Covid-19 suivi de trois nouveaux cas confirmés au sein de la communauté éducative le 9 mai.
L'ARS de Nouvelle-Aquitaine a décidé de placer en quatorzaine les personnels qui avaient été présents dans ce collège pour des réunions de prérentrée. Cette mise à l'isolement concerne l'équipe de direction élargie et des agents, soit 20 personnels au total.
Ces contaminations ont eu lieu. Pourtant tous sont des adultes, en capacité de respecter les gestes barrière et la distanciation, et ils étaient bien peu nombreux en présentiel !

On peut dès lors craindre les conséquences d'une reprise avec les élèves, qui aurait dû intervenir le 18 mai et qui est repoussée pour ce collège au 27 mai.

Mais le ministre Blanquer déclare qu'il ne craint pas que d'autres foyers épidémiques se déclenchent dans les établissements scolaires avec la rentrée des classes. "On a accueilli 30.000 enfants de soignants pendant la période de confinement", rappelle le ministre de l'Éducation nationale. "On n'a jamais été amenés à fermer des établissements à cause de cela pendant cette période et on n'a pas noté de problèmes particuliers". "Mais les problèmes de ce type vont rester extrêmement minoritaires, et seront traités au cas par cas".

Pourtant, pour la seule académie de Toulouse, plusieurs collègues volontaires pour accueillir les enfants de personnels soignants ont bien été contaminés et des classes ont bien fermé !

RÉFLEXIONS SUR LA CULPABILITÉ ET LE TRAVAIL DEVENU TRAVAIL EN DISTANCIEL

La pratique du travail en distanciel est entrée dans notre quotidien depuis quelques semaines et que de questionnement depuis :
A-t-on bien répondu aux élèves ? Est-ce qu'on en fait assez, donne-t-on trop de choses à faire ? Est-ce que j'utilise les meilleurs outils ?

Bien des questions et peu de réponses…

De plus, il se rajoute un autre phénomène : notre hiérarchie, voire certains de nos collègues, nous culpabilisent.

Nous sommes confrontés à une nouvelle façon d'enseigner et il faut réinventer des pratiques. Nos élèves peu habitués à travailler en autonomie sont eux aussi perturbés et certains manquent de motivation pour poursuivre le travail déjà commencé en classe.

Certains collègues se mettent plus facilement que d'autres à la visioconférence, aux cours en ligne, à la classe virtuelle. D'autres continuent avec nos outils habituels que sont l'ENT et Pronote.
Chacun essaie de son mieux de garder le contact, mais la durée de cette période amène des tensions entre collègues d'une même classe. En effet autour de réunions de « concertation » hebdomadaires, les échanges deviennent de plus en plus vifs et la durée du confinement entraine un changement de comportement social. Les comparaisons sur la présence et la réactivité des élèves aux cours sont source d'échanges plus ou moins virulents et peu adaptés à la situation anxiogène. Une culpabilité chez les collègues « sans » élève s'installe et comment sortir de ce phénomène ?

On nous demande désormais de « noter » l'assiduité de nos élèves. Qu'est-ce que cela veut dire ?
La présence à une visio ne veut pas dire que l'élève écoute et est réactif. Il peut être juste connecté pour satisfaire aux exigences de l'enseignant. Les CPE ou les PP nous font remplir des questionnaires sur la réactivité de nos élèves dans la semaine, mais comment tenir compte de celle de nos élèves qui reçoivent les documents par la poste ?

Alors quelle est la bonne méthode ? Quelles sont les bonnes solutions ?

L'important c'est de s'écouter, de rester confiant et en accord avec soi-même. Nous sommes de bons professionnels et nous ne devons pas laisser la porte ouverte à la culpabilité mais dire STOP.
La situation va surement se prolonger pour certaines et certains d'entre nous alors courage, patience, et confiance, nos élèves sont eux aussi dans le même tourment.

QUELS ÉLÈVES POUR LA REPRISE ? AVIS D'UN COLLÈGUE

Il nous a été demandé dans un premier temps de rédiger une liste d'élèves susceptibles d'être volontaires pour un retour au lycée le 2 juin prochain. J'ai donc fait appel à candidature auprès de mes élèves et suis encore en attente d'une réponse. Cette décision leur demande mure réflexion ainsi qu'à leurs parents, on peut le comprendre. Pour l'instant, j'ai plutôt l'impression que la porte du volontariat n'a pas grand risque d'être enfoncée.

Dans un second temps, en contradiction avec le bénévolat clamé par le gouvernement, on nous demande d'établir une liste d'élèves sur la base des résultats, de la susceptibilité d'échec à l'examen ou encore de l'assiduité au dispositif de continuité pédagogique. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit pour moi d'un refus caractérisé de responsabilité de la part du gouvernement : soit il n'y a plus de danger auquel cas tout le monde reprend, soit il y a un danger auquel cas personne ne reprend.

En partant du principe que chaque parent ou élève est en droit de faire son choix quant au bon compromis, je ne peux raisonnablement pas m'opposer à la première des deux propositions.
Concernant la seconde, je refuse catégoriquement de prendre, moi, la responsabilité morale, civile ou pénale dans la nomination d'élèves fortement susceptibles de mettre leur santé ou celle de leurs proches en danger. Si l'un des élèves que je nommais venait (lui ou les siens) à être infecté, j'aurais beaucoup de mal à me dire : après tout il n'avait qu'à travailler.

Au nom de l'inégalité sociale, on nous demande ici une décision discriminatoire qui peut s'avérer extrêmement lourde de conséquences. Suis-je payé pour ça ? Assurément pas. Cette instruction va à l'encontre de l'égalité en droits et m'oppose à la mission première que m'a fixé la nation quant au partage des valeurs républicaines. Elle me semble manifestement illégale et, du fait de la forte probabilité de contagion, de nature à porter atteinte à l'intérêt public.

D'autre part, la prise de responsabilité ici demandée n'entre ni dans mes obligations règlementaires de service ni dans les tâches inhérentes à ma fonction de professeur principal.
Le ministre refuse de prendre la moindre responsabilité dans cette affaire et moi, petit prof je devrais le faire ? Ben voyons…

En toute honnêteté, ceci est mon point de vue. Je n'en voudrai à personne de ne pas le partager et de constituer ladite liste.

Tout étant dit, prenez soin de vous et à très vite.

CALENDRIER DES CAPA À VENIR ET INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Les prochaines CAPA devraient se tenir aux dates suivantes :

- *Vendredi 5 juin* : CAPA Hors-classe
- *Mardi 23 juin* : CAPA titularisations ; contestation des refus de temps partiels ; Liste aptitude
- *Vendredi 10 juillet* : CAPA classe exceptionnelle et échelon spécial

Quelle que soit la forme de ces CAPA (présentiel ou visioconférence), les commissaires paritaires y prendront part pour défendre les droits des personnels. Tous les dossiers de nos adhérents seront vérifiés et portés par nos élus.

RDV de carrière : comment cela se passe ?

En raison du confinement lié au Covid-19, de nombreux rendez-vous de carrière des personnels de l'Éducation nationale n'ont pu avoir lieu. Pour ne pas pénaliser les personnels pour qui le rendez-vous a dû être annulé, ces entretiens influençant notamment l'avancement, un arrêté paru au JO le 19 mai 2020 indique qu'ils peuvent être réalisés jusqu'au terme de l'année civile 2020. En outre, le délai de six semaines prévu normalement entre deux entretiens ne s'applique pas aux rendez-vous reportés. L'arrêté précise que "l'appréciation finale de la valeur professionnelle des agents qui bénéficient d'un rendez-vous de carrière en 2019-2020 est notifiée au plus tard le 15 janvier 2021".

CONFIANCE ???

Petit Larousse :

- Assurance, hardiesse, courage qui vient de la conscience que l'on a de sa valeur, de sa chance : *« Faire face aux difficultés avec confiance ».*
- Sentiment de quelqu'un qui se fie entièrement à quelqu'un d'autre, à quelque chose : « *notre amitié est fondée sur une confiance réciproque ».*
- Sentiment d'assurance, de sécurité qu'inspire au public la stabilité des affaires, de la situation politique : « *la confiance des épargnants dans l'état ».*

SENTIMENT donc : confiance envers soi-même ou confiance envers quelqu'un ou quelque chose.

Peut-on accorder sa CONFIANCE à des incompétents, des menteurs et des profiteurs ? That is the question…

La période en cours a mené à la fermeture des établissements le 13 mars au soir jusqu'à une encore hypothétique réouverture début juin à cause d'un virus dont les caractéristiques et effets ne sont pas encore à ce jour correctement définis.

Et voilà donc un premier accroc à la notion de CONFIANCE: **l'incompétence**.
On sait bien peu de choses de ce virus et l'on doit faire confiance à ceux qui n'en savent pas plus que nous (ou presque), scientifiques, énarques et politiques associés, mais dont la fonction (obtenue par élection et/ou cooptation) est ici de définir les règles sociales de fonctionnement autour de ce virus. Peut-on faire confiance à un corps décisionnel qui ne peut prouver sa bonne connaissance du problème en cours (les scientifiques ne sont pas d'accord entre eux, les politiques encore moins) ? Notez bien qu'ici je ne parle pas de mauvaise foi mais d'ignorance et d'incompétence. À ce niveau, l'on peut dire que nous sommes tous au même niveau. C'est du moins ce qui transpire des médias.

Comment se propage le virus ? Quel est son potentiel en termes de morbidité ? Comment empêcher sa diffusion ? Comment réduire sa morbidité ?
Si ceux qui souhaitent (ou exigent) notre confiance étaient capables de répondre à ces questions, comment expliquer qu'au terme de 8 semaines de confinement, la contagion soit toujours aussi active, alors que le confinement imposé a bien été suivi partout (c'est ce que l'on nous dit) ? Comment avoir CONFIANCE alors que le déconfinement est décrété bien que les « gestes barrière » et la « distanciation sociale » aient démontré leurs limites (il y a bien toujours des milliers de nouveaux infectés chaque jour) ? Alors que des avions de ligne et cargos continuent d'atterrir dans les aéroports et que les avions privés des biznessmans vont en tous sens à l'intérieur et l'extérieur du pays, de l'Europe, du monde : regardez ici *https://www.flightradar24.com* ?

Second élément à cause duquel la notion de CONFIANCE est en péril : **le mensonge**, généralisé sur tous les bancs. Quelques exemples :

En commission d'enquête parlementaire, quand une cheffe de service soutient qu'il y aura des masques puisqu'ils ont été commandés. (En fait, ils n'ont pas été commandés dans les quantités nécessaires et ils n'arriveront pas. Ce sont les collectivités territoriales qui fournissent quelques masques à la population).

À l'assemblée et au Sénat, quand un·e ministre vient dire à la représentation nationale qu'il y aura des masques pour tout le monde.

Dans les médias (ceux que tout le monde regarde, propriété de la finance au pouvoir ou aux ordres du gouvernement), difficile de choisir un exemple mais j'ai une très grande admiration pour une certaine spécialiste Karine Lacombe.

Dans les ministères et notamment le nôtre, le MEN, avec par exemple la publication de chiffres de « décrochage » complètement fantaisistes et troublants : vous avez l'impression que seuls 4% de nos élèves ont décroché ? Ou des taux de réouverture fabuleux dans les maternelles et le primaire.

À la tête du gouvernement.
À la tête de l'état
Dans les commissions européennes
À l'OMS
…

Mensonge dont le « poivron d'or » sera incontestablement attribué à la Porte-parole du gouvernement qui est la seule à revendiquer que le mensonge, « c'est bien ».

Troisième point qui met la CONFIANCE en péril : **le profit.**
Le malheur des uns fait le bonheur des autres, surtout si ce malheur est exacerbé par la peur mise en scène par les médias dominants. On ne peut que le constater dans le milieu de nos gouvernants : qui peut me dénicher un de ceux-là qui ne trempe pas régulièrement son biscuit dans la gigantesque cagnotte du marché (pharmacie, automobile, pétrochimie…)? Ce qui sous les précédents gouvernements était occasionnel est maintenant systématique, la classe dirigeante ne fait plus de politique (depuis que la menace FN a été instaurée comme prétexte à tout accepter - merci aux copains de feu le PS), elle fait des affaires. Car elle est directement issue du monde des affaires et de la finance. Et que toutes les décisions prises « en urgence » vont, au bout du compte, bénéficier aux grosses entreprises du MEDEF ou de la banque. Et que ceux qui vont payer, au bout du bout, c'est nous (ceux qui ont peu, mais qui peuvent faire avec moins puisque d'autres y arrivent).

Et puis il y a le marché, libre et non faussé, qui multiplie par dix le prix des masques, qui voit doubler le prix du chariot de supermarché alors que le prix payé au producteur n'a pas bougé ou a même baissé (le lait par exemple), qui fabrique 8000 respirateurs non adaptés, qui fabrique des avions qui ne devraient pas voler… Seule obsession des décideurs, le marché doit reprendre sa marche, coûte que coûte. En avant toute ! Et pour que le marché puisse reprendre, il faut que les parents puissent aller au taff, au turbin, au bureau, à l'usine. Il faut donc organiser la garde des enfants, les plus petits d'abord qui ne peuvent se garder seuls. Peu ont repris le chemin de l'école mais jusqu'à quand les parents pourront continuer à les garder à la maison ? Faut aller bosser, pour gagner sa croûte, sinon, pas de croûte… Et en restant bien sages, en faisant bien comme on vous dira, en donnant ses congés ou RTT, en faisant des heures sup (qui ne sont plus sup.) et surtout en fermant sa gueule. Et pour mieux tromper son monde, faut aussi renvoyer les plus faibles au Lycée (professionnel bien sur).

Et vous voudriez reprendre le chemin du Lycée en CONFIANCE ?

Je vous en conjure chers collègues, pas de zèle, juste ce qu'il faut pour rester dans les clous de notre statut de PLP. N'assumons pas des responsabilités qui ne sont pas les nôtres. Protégeons-nous, nos élèves, leurs familles et nos proches. Et dès que possible, relevons la tête, avec ceux qui, comme nous, sont du « mauvais côté » du bizness.

BILLET D'HUMEUR

Nos « têtes pensantes » et « décideurs » sont, chacun le sait, des gens beaucoup plus intelligents que nous, pauvres petits PLP, dont l'expertise se borne, essentiellement à nos connaissances professionnelles, et parfois un peu à celle de l'environnement de nos établissements et du tissu industriel local, de l'économie ou de l'histoire de ses territoires.

L'évolution de la « carte des formations » nous en donne parfois des exemples assez significatifs.
Au LP Riess de Mazamet, nous avons connu - comme ailleurs - des projets de fermetures et/ou de gel de sections dans une période très récente.
Ainsi, en décembre 2018, nous apprenions que deux de nos sections en Bac Pro étaient menacées de fermeture à la rentrée 2019 : les sections « Métiers de la Mode Vêtements » (MMV) et la section « Hygiène Propreté Stérilisation » (HPS), déjà « gelée » lors de la rentrée de septembre 2018 …

À l'aune des besoins considérables qui ont émergé lors de cette crise sanitaire et des capacités et besoins de production actuelles et à venir de nos territoires (avec des entreprises qui se développent à nouveau dans le secteur textile notamment, répondant à la fois aux besoins actuels et à des aspirations à consommer autrement, en achetant « local » et à consommer « mieux », loin de la « fast fashion »), est-il besoin de commenter davantage la pertinence de ces « décisions » proposées alors en CTA il y a, à peine un an et demie ?

Ce sera l'un de nos combats du « monde d'après » : la défense de nos filières et de la voie professionnelle publique en formation initiale, à l'inverse de la promotion – très idéologique – de l'apprentissage par Pénicaud et les think-tanks libéraux, dont l'institut Montaigne (celui de l'ineffable « expert » Bertrand Martinot, celui qui promet aux LP le sort des indiens d'Amérique).

« TÉLÉTRAVAIL » OU « TRAVAIL EN DISTANCIEL » ? TELLE EST LA QUESTION…

Depuis le 17 mars, une grande partie des entreprises qui le pouvaient ont dû opter pour le télétravail. Dans l'Éducation Nationale, c'est le terme « travail en distanciel » qui a fait son apparition.

Le terme distanciel signifie : qui se fait à distance. Donc un « travail en distanciel » signifie : un travail qui se fait à distance.

Le télétravail est une activité professionnelle effectuée tout ou partie à distance du lieu où le résultat du travail est attendu.

Au vu de ces deux définitions, on peut conclure que le télétravail est bien un travail en distanciel ou que le travail en distanciel peut être du télétravail. D'ailleurs, devant les tribunaux, je plains l'avocat ou le juge qui chercherait à démonter le contraire.

Mais pourquoi alors notre employeur s'obstine-t-il à nous faire croire que nous sommes en travail en distanciel ?

Il faut savoir que le télétravail est inscrit dans le code du travail et le décret n°2016-151 du 11 février 2016 définit les conditions et les modalités de mise en œuvre du télétravail.

Voici ce que l'on trouve dans ce décret :

Article 3 : La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à ***trois jours par semaine****….*

Article 5 : L'exercice des fonctions en télétravail est accordé sur ***demande écrite de l'agent****…*

*Article 6 : ….. **L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci****….*

Le travail en distanciel lui n'a pas de légitimité juridique.

On comprend mieux maintenant pourquoi notre employeur ne veut pas utiliser le terme télétravail. Nous pouvons imaginer le coût qu'engendrerait cette mesure, si notre employeur qu'est l'État devait appliquer la loi qu'il impose aux autres. **CQFD.**

Et pour les quelques collègues qui se sont sentis mal à l'aise parce que nous n'avons pas eu de baisse de salaire pendant le confinement contrairement à toutes les entreprises qui ont utilisé le droit au chômage partiel ou technique et dont les salariés étaient payés environ 80% du salaire, je tiens à rappeler que nous étions en continuité pédagogique. Et certains ont vu leur charge de travail augmenter. Et pour ceux qui continueraient de culpabiliser, je tiens également à rappeler que nous sommes deux fois moins payés que nos voisins européens allemands.

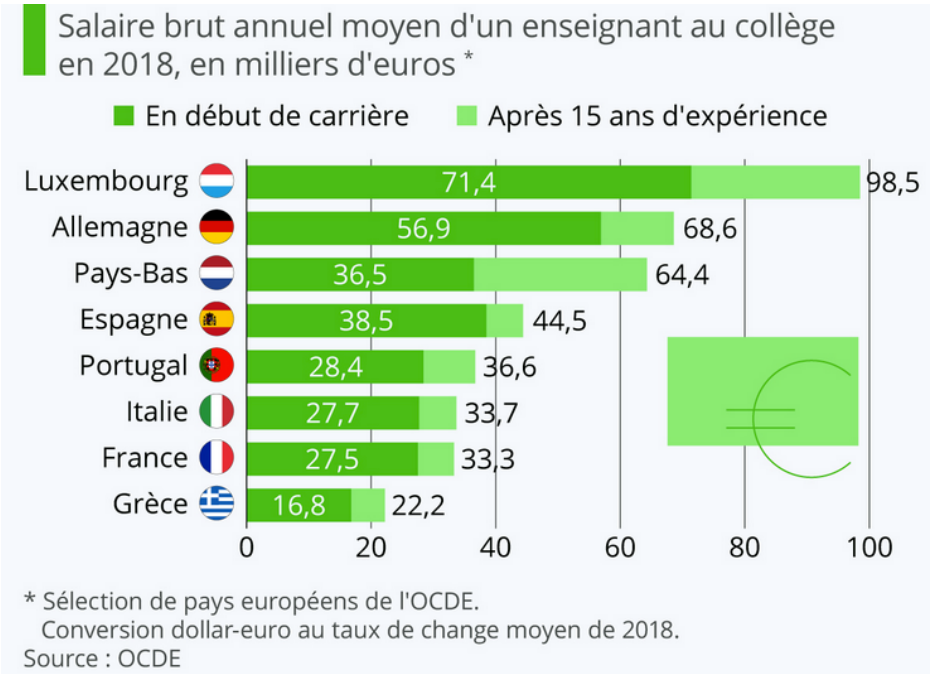

DÉVELOPPEMENT FORCENÉ DE L'APPRENTISSAGE OU DÉVELOPPEMENT DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : AU COEUR D'UN CHOIX DE SOCIÉTÉ !

Pour Blanquer et Pénicaud, le *« monde d'après »,* c'est comme le « monde d'avant » … mais en pire !
Ils veulent, avec le gouvernement, la poursuite et l'aggravation des « contre-réformes » qui abîment l'école et singulièrement la voie professionnelle et la poursuite - à marche forcée – du développement de l'apprentissage sous hégémonie patronale.

En lisant ces quelques lignes, vous croyez peut-être qu'une fois de plus « les syndicats » (le SNUEP FSU en l'occurrence) exagèrent » ? Hélas, non, même pas.

La ministre du Travail a récemment déclaré que l'apprentissage devait être une des priorités du « plan de relance » et des annonces communes seront faites en ce sens avec le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer et la ministre de l'enseignement supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal.

En revanche, nous attendons encore les déclarations de Mr Blanquer indiquant que la Voie professionnelle devrait être elle aussi l'une des priorités de la « relance » …
Pourtant, ce serait – ô combien - indispensable pour permettre la formation de jeunes dans tous les emplois qui ont été « en première ligne » - des métiers dont on aura besoin à l'avenir, dans le commerce, les transports, la logistique, les métiers de l'hygiène et de la propreté, le secteur textile, de la santé et du soin… en ouvrant (ou rouvrant des sections) et avec un collectif budgétaire !
Ce sont les Lycées professionnels qui forment à la plupart de ces emplois dont on a pu mesurer le caractère essentiel durant la crise que nous vivons.

Grâce à la loi Pénicaud sur l'apprentissage (improprement baptisée « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel [1]») adoptée le 1er août 2018, les grandes entreprises peuvent désormais ouvrir leurs propres CFA, avec des procédures largement simplifiées : une simple déclaration en préfecture permet l'ouverture des CFA d'entreprises[2], là où il fallait une autorisation des régions.
Le processus a été un peu retardé en raison de la crise, qui va d'ailleurs avoir des implications sur différents secteurs, notamment les métiers de la restauration, de l'hôtellerie, mais aussi au plan industriel, par exemple dans l'aéronautique …

Sur la soixantaine d'ouvertures acceptées (en février, avant la crise du COVID19), deux initiatives méritent que l'on y prête attention :
- la première, c'est la création d'une structure, intitulée « Fondation Innovation pour les Apprentissages » (FIPA), regroupant pas moins de 13 grandes entreprises, dont Air France, BNP, Total, Thalès, Sanofi … (en résumé plusieurs des cadors du CAC 40). Avec des modalités de financement très avantageuses – grâce à cette loi, au contrat – cette fondation vise à accélérer le développement et la création des CFA d'entreprises, via notamment un guide édité qui reprend les dispositions de la loi, en les popularisant auprès des chefs d'entreprises et des « décideurs ». Ce FIPA vise à être une sorte de think-tank dont l'objectif est de travailler dans tous les secteurs où ces groupes sont implantés pour développer, en plus de l'alternance, l'apprentissage, via des CFA d'entreprise, avec une « force de frappe » et des moyens financiers considérables.

- la seconde, plus avancée, c'est celle de la création du « CFA des chefs [3]», dont les premiers recrutements étaient prévus pour le mois de mars, dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Sa création remonte au début de 2020, avec des implantations dans trois régions, l'île de France, la région lyonnaise et la région PACA, autour de Marseille[4].
Super, me direz-vous ! Avec toutes les émissions comme « top chef » … les mômes vont adorer et enfin trouver de quoi se former à ces métiers, vu le nombre de places limitées dans les Lycées hôteliers. Or, si on regarde derrière le nom « CFA des chefs[5] », qui trouve-t-on ?

Les groupes Accor, AccorInvest, Adecco, Sodexo et Korian. Korian, ça ne vous dit peut-être pas grand-chose, même si l'actualité récente a mis en évidence davantage ce groupe. C'est le « leader » français du secteur des maisons de retraite, les EHPAD (et plus largement ce que certains appellent la « silver économie », toute l'économie autour des métiers du grand âge et de la dépendance). En plus des dizaines de plaintes qui ont été déposées contre le groupe ou des établissements du groupe depuis le début de l'épidémie du COVID19 ; le groupe Korian a été aussi sous les feux des projecteurs lors de deux reportages télévisés assez récents, « Envoyé Spécial » et « Pièces à conviction ».

L'un des sujets livrait le témoignage d'un cuisinier (anonyme, de peur d'éventuelles sanctions) témoignant des conditions de fabrication des repas dans ce groupe. Concernant les repas[6], d'après un document interne du groupe Korian, « *95% des résidents des EHPAD Korian mangent pour un montant moyen de 4,35 euros par jour, tous repas confondus* ». De quoi interroger, pour le moins, sur les principes qui vont prévaloir pour « former » ces jeunes … N'oublions pas non plus que pour ces groupes, il y a aussi le « marché » de la restauration scolaire, qui est, comme les autres, en ligne de mire (Sodexo, en particulier, présent dans nombre d'établissements de santé, pourrait très bien rafler la mise …).

On est loin des images d'Épinal de « Top chef » ou plus simplement du travail remarquable de nos collègues et du travail minutieux et rigoureux auquel sont formés nos jeunes en lycée hôtelier, y compris les élèves du CAP Agent Polyvalent de Restauration.
C'est à cela que certains destinent la formation et « l'avenir » de nos jeunes ?

Sans développer sur les autres aspects, y compris les questions décisives du respect du droit du travail, de la démocratie sociale … des contenus dispensés et enseignés (outre les critères professionnels – qui sont très problématiques - que sera-t-il possible d'enseigner dans le « CFA des chefs » en termes de droits des travailleurs, ne parlons pas de l'EMC, du Français, de l'Histoire et de la Géographie… ?).
Est-ce que l'on veut des jeunes qui apprennent un métier, qui sont capables d'évoluer par eux-mêmes, de se former, d'avoir un esprit critique, du recul sur le monde qui les entoure – ou bien des travailleurs soumis et dociles, formatés à des modes de gestion et une rationalisation cynique des coûts ? On peut imaginer que nous n'avons pas la même réponse que les cadres de Sodexo ou de Korian …

Ce sont là des enjeux loin d'être mineurs.
Il s'agit de questions décisives sur le « monde d'après » que veulent nous dessiner les idéologues ultra-libéraux du gouvernement actuel. Ce chemin-là, c'est une impasse.
On voit bien que la crise a mis à nu la brutalité de ce modèle, son incapacité à relever les défis – sanitaires, sociaux … - à l'inverse, c'est le service public et ses agents (avec d'autres salariés, comme ceux du transport et de la grande distribution, souvent mal payés eux aussi) qui ont en grande partie « tenu le pays » debout durant la crise.

Notes :

[1]*-Il y aurait une étude sémantique à faire sur le choix des intitulés des lois de ce gouvernement – et peut-être de quelques autres : Cette loi Pénicaud pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » mure au contraire l'avenir des jeunes en les mettant totalement dans un cadre de formation contraint, dans lequel le patronat aura la totale maîtrise des contenus et des compétences dispensées … de même que la loi sur la « valorisation de la voie professionnelle » organise la dévalorisation et la casse (à terme) de l'enseignement professionnel public.*

[2]*- Muriel Pénicaud se félicitait en ces termes de ces « verrous » enfin levés : « La loi a débloqué les règles qui bridaient l'apprentissage. Les freins ont été levés » https://www.lemonde.fr/emploi/article/2020/03/04/la-loi-avenir-professionnel-a-multiplie-les-centres-de-formation-d-apprentis-dans-les-entreprises_6031747_1698637.html*

[3]*- https://www.cfadeschefs.com/presentation/5-groupes-fondateurs/*

[4]*- https://www.cfadeschefs.com/les-campus/*

[5]*- Avec un site internet qui « claque », rappelant le design d'un restaurant étoilé ou d'un « relais et châteaux ».*

[6]*- Notamment cet article, qui reprend un extrait de l'émission précitée. https://www.francetvinfo.fr/sante/video-moins-de-5-euros-par-jour-et-par-resident-des-maisons-de-retraite-rationnent-la-nourriture_2425017.html*

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2019-2020

Adhésion valable **jusqu'au 31/08/2020**

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr
Site : www.snuep.fr - Téléphone : 01.45.65.02.56

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travail des militant·es.

Ancien·ne adhérent·e Oui ❑ N° : Non ❑
M. ❑ Mme ❑ Date de naissance : ..... / .... /.....
NOM : .....
Nom de naissance : .....
Prénom : .....
Adresse complète : .....
.....
.....
Tél. fixe : ..... Portable : .....
E-mail : .....

ACADÉMIE (au 01/09/2019) : .....

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP ❑ CPE ❑ AED ❑
Titulaire ❑ Stagiaire ❑
Classe normale ❑ Hors classe ❑ Classe exceptionnelle ❑
Échelon au 01/09/19 : ..... Depuis le : ...../...../.....
Contractuel·le ❑ CDD ❑ CDI ❑
Retraité·e ❑ en congé ❑ sans emploi ❑ Emploi particulier: (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) : .....

Discipline précise : .....
Code (si connu) : .....

AFFECTATION :

LP ❑ SEP ❑ SEGPA ❑ EREA ❑
Collège ❑ Lycée ❑ Supérieur ❑ FC ❑

Nom de l'établissement : .....
RNE (facultatif) : .....
Ville : .....
Si TZR, Étab d'exercice : .....
Rattachement administratif : .....

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *
*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Journal FSU (« POUR ») : Numérique ❑ Papier ❑

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : ..... % Montant ..... €
Mode de paiement : Prélèvement en 3x ❑ 6x ❑
Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site ❑
Chèque-s : 1x ❑ 2x ❑ 3x ❑

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ..... / .... / .....
Signature :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2019-2020 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti·e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Je soussigné·e ..... autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

❑ en **3 fois** la somme de ..... € soit pour chaque prélèvement .....€

le 3 des mois suivants : février 2020, avril 2020, juin 2020

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS

IBAN /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/
BIC *(Bank Identification Code)* /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.
Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

Paiement: ☒ récurrent / répétitif

À : Le :
Signature :

N'oubliez pas de joindre un RIB comportant les informations BIC-IBAN

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

MONTANTS DES COTISATIONS DE SYNDICALISATION POUR L'ANNÉE 2019-2020

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable **jusqu'au 31/08/2020**

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	150 4,25	153 4,34	162 4,58	174 4,93	183 5,19	198 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	183 5,19	195 5,53	210 5,93	225 6,38	240 6,80	252 7,14					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		279 7,91	291 8,24	306 8,67			
La Réunion en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	183 5,19	189 5,36	195 5,53	198 5,61	210 5,95	225 6,38	240 6,80	258 7,31	276 7,82
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	237 6,72	252 7,14	273 7,74	291 8,24	312 8,84	327 9,27					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		363 10,29	378 10,71	396 11,22			
Nouvelle-Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,60	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23526 666,57	24891 705,25	26643 754,89	28398 804,61	30444 862,58	32586 923,27
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	27924 791,18	29785 843,91	32112 909,84	34439 975,77	36766 1041,70	38628 1094,46					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		43107 1221,37	44811 1269,65	47100 1334,50			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	162 4,59	165 4,68	168 4,76	174 4,93	180 5,10	189 5,36	204 5,78	216 6,12	231 6,55	249 7,06
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	213 6,04	228 6,46	246 6,97	264 7,48	279 7,91	294 8,33					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		327 9,27	339 9,61	357 10,12			

AUTRES COTISATIONS :

- ❑ **Stagiaire** : 1er échelon classe normale
- ❑ Assistant·e d'éducation : 36 €
- ❑ Sans traitement : 27 €
- ❑ Non-titulaire : 93 €
- ❑ Non-titulaire Réunion : 111 €
- ❑ Non-titulaire Nelle Calédonie : 13310 CFP
- ❑ Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité·es* - PLP et CPE

Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte	❑ PLP1 : 87 €	❑ CN : 96 €	❑ HC : 108 €	❑ CEx : 114 €
la Réunion	❑ PLP1 : 117 €	❑ CN : 129 €	❑ HC : 144 €	❑ CEx : 152 €
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française	❑ PLP1 : 10383 CFP	❑ CN : 11457 CFP	❑ HC : 12888 CFP	❑ CEx : 13605 CFP

*** Pour les retraité·es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)**

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snuep.fr

Aix-Marseille
Bruno BOURGINE
SNUEP-FSU
12 place du Gal de Gaulle 13001 Marseille

Amiens
Annabelle HUMBERT
180 rue Pasteur
02300 Chauny

Besançon
Virginie BOUVOT
Adrien GARDE
Maison des Syndicats
SNUEP-FSU
4B rue Léonard de Vinci
25000 Besançon

Bordeaux
P. BOUSQUET
G. JOUSSEAUME
N. LAKHSASSI
SNUEP-FSU
26 rue Paul Mamert
33800 Bordeaux

Caen
Benoit LECARDONNEL
3e étage, 10 rue Tancrède
50200 Coutances

Clermont-Ferrand
Ugo TREVISIOL
SNUEP-FSU
Maison du peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand

Corse
Sandrine TOULOUSE
SNUEP-FSU Corse
Maison des syndicats
2 rue du Castagno
20200 BASTIA

Créteil
K.TRAORÉ–L.TRUBLEREAU
SNUEP-FSU
11/13 rue des Archives
94000 Créteil

Dijon
Sandrine BERNARD
Philippe DUCHATEL
14 rue de la Chapelle
21200 Chevigny en Valière

Grenoble
B. GUILLAUD-ROLLIN
P. MICHELON
SNUEP-FSU
Bourse du travail
32 av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 02

Guyane
Sonia NEMORIN
Marina VOYER-COUPRA
SNUEP-FSU, BP 847
97339 Cayenne Cedex

La Réunion
Charles LOPIN
Résidence les Longanis
Bat C, Appt 4
7 Bd Mahatma Gandhi
97490 Ste Clotilde

Lille
Jacques ALEMANY
SNUEP-FSU
209 rue Nationale
59000 Lille

Limoges
SNUEP-FSU
24 bis rue de Nexon
87000 Limoges

Lyon
Séverine BRELOT
SNUEP-FSU
Bourse du travail
salle 44,
place Guichard
69003 Lyon

Martinique
Danielle AVERLANT
Christophe THEGAT
SNUEP-FSU
41 avenue des Caneficiers
97200 Fort de France

Mayotte
Serge CICCONE
Omar ATTOUMI AMBRIRIKI
Paul FILLIUNG
SNUEP-FSU
BP 57
97620 Chirongui

Montpellier
Pascal MILLET
SNUEP-FSU
Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue
34090 Montpellier

Nancy-Metz
Philippe DINEE
SNUEP-FSU 54
51 rue de Metz
54000 Nancy

Nantes
Cécile CHÉNÉ
SNUEP-FSU
14 Place Imbach
49100 Angers

Nice
Andrée RUGGIERO
SNUEP-FSU
Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet
83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie
Aurélia VANHALLE
BP 58
98845 NOUMEA CEDEX

Orléans-Tours
Marylise BEAU
Patrick BERNARD
Stéphane LEROY
Christophe MAYAM
SNUEP-FSU
35-37 Av. de l'Europe
BP 30836
41008 BLOIS Cedex

Paris
Eric CAVATERRA
SNUEP-FSU Paris
38 rue Eugène Oudiné
75013 Paris

Poitiers
Céline THIBAUDAULT
SNUEP-FSU
Av. du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Polynésie Française
Emmanuel CANERI
SNUEP-FSU, BP 585,
98713 Papeete
snueppf16@gmail.com

Reims
Régis DEVALLÉ
18 rue de Vitry
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes
Ronan OILLIC
Agnès PRUDENZANO
SNUEP-FSU
14 rue Papu
35000 Rennes

Rouen
Jérôme DUBOIS
Muriel BILLAUX
SNUEP-FSU
4 rue Louis Poterat
76100 Rouen

Strasbourg
SNUEP-FSU
4 rue de Lausanne
67000 Strasbourg

Toulouse
Agnès BERNADOU
Estelle CARRIER
FSU 31 – SNUEP-FSU
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

Versailles
Rafikha BETTAYEB
Olivier GUYON
SNUEP-FSU Versailles
38 rue Eugène Oudiné
75013 Paris